

14 AOUT 1953

terminée. M. le Président demande un crédit supplémentaire de 400.000^{fr.}.
Il restera probablement un reliquat conséquent qui pourra servir à l'acquisition
de matériel de fête dont nous sommes assez pauvres.

La majorité, moins deux abstentions, le crédit demandé est
accordé et sera porté au B. S. 1953.

2^e Participation de la ville dans les manifestations hippiques

M. le Président expose au Conseil qu'il est prévu au Ch. XVIII Art. 1, un
crédit de 400.000^{fr.} pour attribuer les subventions aux Comités organisateurs
des manifestations hippiques.

Il sera organisé, cette année, à Royan, un concours hippique et
des courses de chevaux.

Compte tenu des budgets présentés par les Comités qui organisent ces
manifestations, la Commission des Finances propose d'attribuer: 200.000^{fr.}
au Comité d'organisation du concours hippique et 200.000^{fr.} au Comité
des courses de chevaux.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, ces propositions et décide que
ces subventions seront mandatées à M. Sorig Léonidas, domicilié à Royan,
13, avenue des Billeuls, trésorier des deux comités.

Les sommes seront versées au compte de M. Sorig en qualité, n^o 21.70
à la Société Générale.

3^e - Suris d'incorporation

Le Conseil donne avis favorable sans débat, aux demandes de suris
d'incorporation présentées par:

53076